



MAIRIE DE
GRAMBOIS

COMPTE RENDU
SEANCE DU 3 MARS 2016 A 18H30

Procès-verbal de séance du 22 janvier 2016

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Modification du prix de la parcelle lot 14 du lotissement de Barraban

Le maire explique que compte tenu de sa configuration cette parcelle doit faire l'objet d'une moins-value de 11 000 € passant de 116 000 € à 105000 €. Adopté à l'unanimité.

Projet de groupe scolaire

Le maire indique qu'une erreur matérielle a été constatée dans le plan de financement du projet. Le Maire propose également qu'une demande d'aide financière pour la construction de l'école soit faite auprès d'un ministère. Accordé à la majorité.

Affaire Beaumont / Grambois. Chemin de limite

Le maire fait part au conseil municipal de l'expertise faite par Maître Boulan, avocat. Il indique qu'en l'état actuel la commune est indûment condamnée et propose au conseil municipal de continuer la procédure afin de défendre les intérêts de la commune de Grambois (non responsable).

Adopté à la majorité.

Convention temps libre avec la CAF

Le maire réexplique le principe et annonce que la commune participe à hauteur de 300 € et la Caf de 300 €. Il y a lieu de reconduire la convention dans les mêmes conditions que l'année dernière. Accordé à l'unanimité.

Donation de biens

Le maire demande au conseil municipal d'accepter le don issu d'une succession. Il s'agit d'une maison d'habitation et d'une parcelle. Accepté à l'unanimité.

Conditions d'utilisation du domaine public

Le maire rappelle que toute utilisation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation. Il y a donc lieu de faire une facturation aux propriétaires privés utilisant le domaine public avec également une convention – même pour la pose de jardinières. Cette convention sera reportée également pour les commerces et les commerces ambulants. Une autorisation doit être demandée par chacun pour un tarif de 2 € le mètre linéaire. Un forfait annuel pourra être demandé. Accordée à l'unanimité.

Informations diverses

- Le maire annonce la démission du bureau de l'association de jumelage avec SOLIGNANO. A défaut de Présidence, le maire a donc proposé d'assurer la continuité avec la prise en charge par la commune des rencontres avec les Italiens.
- Lancement de la 2^e tranche du lotissement de Barraban avec reprise des travaux dans un mois.

La séance est levée à 19h15.